

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : OFFICE DE TOURISME DES SABLONS
Utilisateur : comptaoffsablons comptaoffsablons

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2025_06
Objet :	Fixation de la période de la haute saison de mai à
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1.1 - Autres domaines de compétences des EPCI et des OPH
Identifiant unique :	060-528828536-20250403-DEL_2025_06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-528828536-20250403-DEL_2025_06-DE-1-1_0.xml	text/xml	929 o
Document principal (Délibération) Nom original : signe_DELIB_2025_06_Saison.pdf Nom métier : 99_DE-060-528828536-20250403-DEL_2025_06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	686.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2025 à 15h18min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2025 à 15h18min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2025 à 15h18min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2025 à 15h19min09s	Reçu par le MI le 2025-04-18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Établissement Public
Industriel et Commercial
Office de Tourisme
Vexin en Pays de Nacre

OFFICE DE TOURISME
VEXIN EN PAYS DE NACRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - N°06/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Comité de Direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	26	19

Date de la convocation

Le 21 mars 2025

Objet de la délibération :

FIXATION DE LA SAISON
HAUTE

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi trois avril à dix-huit heures, le comité de direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de tourisme Vexin en Pays de Nacre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montchevreuil - 60240 Montchevreuil, Oise, sous la présidence de M. Christian GOUSPY, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Francis BOGAERT, Sylvain DUCLAY, Bertrand GERNEZ, Christian GOUSPY, Lydia OEUVARD, Hugues de LEON, Mireille LUTZ, Thiéry MAILLE, Serge PELLEGRINELLI, Loïc TAILLEBREST et Dominique TOSCANI (Titulaires) ;

Mesdames et Messieurs Nelly BANSSE, Alice CAMPAGNARO, Daniel CARTAYRADE, Daniel CAUCHIES, Martine CONTY, Anne-Sophie GRABOWSKI, Sylvain TAMBURRO et Christiane TOSCANI (Suppléants) ;

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Christophe BARREAU, Ghislain de BOUTRAY, Romain DAGORNO, Aldjia DAHMOUN, Laurent DESMELIERS, Sabine DUCARUGE, Emmanuelle LAMARQUE, Sylvain LECHATTON, Geoffrey LELEU, Annie LEROY, Sophie LEVESQUE, Philippe LOGEAY, Céline MULLER, Flore PREVÔTÉ et Jean-Jacques THOMAS ;

Monsieur Francis BOGAERT assure les fonctions de rapporteur de séance.

Sur proposition du Président,

Le Comité de Direction, à l'unanimité,

APPROUVE que la période estivale s'étende du 1^{er} mai au 30 septembre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Président,



Christian GOUSPY

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le